

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 04 avril 2025

autorisant l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement du macro-organisme *Trichogramma achaeae*

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, et la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.258-1 et R.258-2 à R.258-9 ;

Vu la demande présentée par AGROBIO S.L. dont il a été accusé réception le 4 octobre 2022 ;

Vu l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en date du 3 mai 2024 ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

AGROBIO S.L. est autorisée à faire entrer sur les territoires de la France métropolitaine continentale et de la Corse et à introduire dans l'environnement le macro-organisme *Trichogramma achaeae*.

Article 2

Cette autorisation est valable 5 ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté. Le titulaire de l'autorisation devra transmettre à la direction générale de l'alimentation un bilan de suivi des introductions du macro-organisme dans l'environnement avant l'échéance de cette période de 5 ans. Ce bilan doit fournir des éléments relatifs à la dynamique des populations, au comportement du macro-organisme dans l'environnement d'introduction, aux bénéfices pour les cultures, aux aspects sanitaires ainsi qu'à tout effet non-intentionnel observé.

Article 3

AGROBIO S.L. communique immédiatement au ministère chargé de l'agriculture (direction générale de l'alimentation), au ministère chargé de l'environnement (direction de l'eau et de la biodiversité) et à l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) toute nouvelle information, concernant notamment les conditions d'élevage du macro-organisme concerné, qui pourrait modifier l'analyse du risque.

Article 4

La directrice de l'eau et de la biodiversité et la directrice générale de l'alimentation sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le 04 avril 2025

La ministre de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire,
Pour le ministre et par délégation :

Maud
FAIPOUX

Signature
numérique de
Maud FAIPOUX
ID

La ministre de la transition écologique,
de la biodiversité, de la forêt,
de la mer et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation:

La directrice de l'eau et de la biodiversité

Célia DE LAVERGNE